



Délibération du Conseil Communautaire

- Le mercredi 18 décembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Tocane Saint Apre sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 13 décembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	57	
Titulaires présents	46	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier- Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond -Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Géry Denis -Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent -Dominique Caillou - Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Joël De Luca – Gérard Caignard -Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg -Pierre Janailac -Denis Ferrand- Edwige Badel -Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye -Patrick Lachaud- Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Stéphane Faure pour la commune de Saint Victor David Boucard pour la commune de Verteillac
Titulaires absents	11	Lisa Boyer – Philippe Boismoreau -Joël Constant -Clément Lemerrier -Nicolas Platon -Christophe Rossard – Jean-Pierre Paretour -Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Régis Defraye
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Clément Lemerrier à Ludovic Gillaizeau Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Pierre Paretour à Joël de Luca Julie Bordet à Denis Ferrand

DELIBERATION N° 2024 /189 : (Code Nomenclature /712)

DATE : 18 DÉCEMBRE 2024

RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau

OBJET : Décision Modificative n°4 budget principal

En investissement, il est proposé d'inscrire sur l'opération 69 le début des travaux pour le projet de Verteillac qui avaient été prévus sur l'AAP 2022 pour 15 295 €. Pour cela, il est proposé d'abonder le compte 2128 de l'opération 69 et réduire les crédits inscrits aux opérations 36 Beauclair (- 5 295.00 €) et 76 Locaux OTI (- 10 000.00 €).

Pour l'achat de matériel pour le service voirie, il convient d'ajuster les crédits ouverts pour 432.00 € sur l'opération 19 « acquisition de matériel ccpr ». Pour cela, il faut prendre au 60632 la même somme (virement de section du 021/023).

Suite à la vente à 1 € d'un terrain au SMDE sur les terrains des Rebeyrolles à Villeteureix, il convient d'abonder le chapitre 041 en dépenses et en recettes afin d'effectuer les opérations de cession pour un montant de 110.76 €.

En fonctionnement, la CCPR souhaite verser une subvention au « club entreprise » pour un montant de 5 000 €. Pour cela, il est proposé d'abonder le 65748 « subv fonct autres personne droit privé » pour 5 0000 € et diminuer le 65888 « autres » pour le même montant.

SECTION D'INVESTISSEMENT D'INVESTISSEMENT					
chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
041	2113	01	Opérations financières		+ 110.76 €
041	204412	01	Opérations financières	+ 110.76 €	
21	2128	69	AAP nature et transitions	+ 15 295.00 €	
21	21318	36	Beauclair	-5 295.00 €	
21	21318	76	Locaux OTI	-10 000.00 €	
21	2188	19	Acquisition matériel CCPR	+ 432.00 €	
021	021		Virement de la section de fonctionnement		+ 432.00 €
TOTAL SECTION DE INVESTISSEMENT				+542.76 €	+ 542.76 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT					
chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
011	60632		Fournitures de petits matériels	- 432.00 €	
023	023		Virement à la section d'investissement	+ 432.00 €	
65	65888		Autres	-5 000.00 €	
65	65748		Subv fonct autres personnes droit privé	+5 000.00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0.00 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité (5 abstentions) la décision modificative ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 51

Votes contre : 0

Abstentions : 5

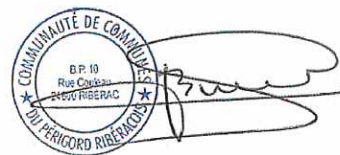
Publié le 24/12/2024

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Le secrétaire de séance
du 18 décembre 2024
Jean-Marcel Beau



Signé électroniquement le 20/12/2024 à 10:22
par Jean-Marcel BEAU



Signature numérique de Jean Marcel BEAU's Digital Signat
Vice-Président
Le 20/12/2024 10:22:54